Ce règlement a été rédigé dans le but de garantir la sécurité, l'ordre, le calme et l'hygiène dans la piscine et d'assurer ainsi à tous un séjour agréable. Il s'applique à tous les visiteurs. **Par l'achat d'un ticket ou d'un abonnement, vous acceptez l'obligation de suivre toutes les prescriptions et indications contenues dans ce règlement.**

**ACCÈS À LA PISCINE**

1. Gardez votre ticket. Il se peut que le personnel vous demande de le présenter.
2. Votre abonnement est strictement personnel.
3. **Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés dans l'eau par un adulte** (18+) qui exerce une surveillance permanente sur son (ses) enfants(s).
4. Par soucis de santé et de sécurité à l’égard des nouveau-nés, ceux-sont interdits d’accès dans les diverses zones, jusqu’à minimum 3 mois, et en ordre de vaccination.
5. En dehors de l’organisation de cours d’apprentissage, les enfants qui ne savent pas nager doivent être obligatoirement munis de brassards s’ils ne sont pas « marqués à la culotte » par un adulte, et ce de manière exclusive (1 pour 1).
6. Les personnes qui ne savent pas nager et qui vont dans la grande profondeur peuvent emprunter uniquement les couloirs 1 et 6 (à côté du bord) et doivent être accompagnées dans l'eau par un adulte (18+) qui exerce une surveillance permanente.
7. Les personnes ayant des inflammations de la peau, des plaies ouvertes, des maladies infectieuses, en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ne sont pas admises.
8. Les personnes ou groupes qui perturbent ou menacent de perturber l'ordre ou la tranquillité peuvent **se voir refuser l'accès au complexe sans qu'il soit nécessaire de motiver ce refus.**
9. Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens guides d'aveugles qui peuvent attendre dans le hall d'entrée.
10. Les locaux de service qui sont réservés au personnel ne sont pas accessibles aux visiteurs.

**DURÉE DU BAIN**

1. Pour le bain libre, il n'y a en principe aucune limite de temps. La durée peut toutefois être écourtée dans des circonstances particulières (grande affluence, difficultés, accident,...).
2. Les heures d'ouverture sont publiées dans nos dépliants commerciaux et sur le site web.

Plus aucun visiteur n'est admis dans la piscine à partir de 30 minutes avant l'heure de fermeture.

1. À l'heure de fermeture, le baigneur doit avoir quitté le bassin. 15 minutes après l'heure de fermeture, il doit avoir quitté les vestiaires.

**SURVEILLANCE GÉNÉRALE**

1. Notre personnel veille au respect du présent règlement. **Ces instructions doivent être appliquées immédiatement.**
2. Chaque **groupe** doit désigner un accompagnateur qui doit se faire connaître à l’accueil de la piscine afin de compléter un document de responsabilité, prendre connaissance et appliquer le règlement spécifique aux activités encadrées. Un groupe n’est pas caractérisé par un nombre minimum de membre pour bénéficier d’un tarif réduit, mais par la responsabilité détenue d’un adulte sur plusieurs personnes qui l’accompagnent. Dès son entrée dans les diverses zones de la piscine, l’accompagnateur doit se faire connaître vis-à-vis des maîtres-nageurs d’un sifflet et d’un signe distinctif (ruban fluo par exemple). L’accompagnateur doit informer les membres du groupe de ce règlement et veiller au respect des consignes de sécurité et de l'ordre. En tant que responsable, chaque accompagnateur **surveille les activités du groupe dont il a la responsabilité, c’est-à-dire avoir une vue permanente sur l’ensemble du groupe, et ce en-dehors de l’eau.**
3. Si vous souffrez d'une maladie ou d'un handicap particulier (patients cardiaques, épileptiques, etc.), veuillez le signaler au maître-nageur lors de votre arrivée.

**RESPONSABILITÉ**

1. **La visite à la piscine s'effectue aux risques du visiteur. Les visiteurs sont sensés connaître, comprendre et appliquer les consignes relatives à l’utilisation des casiers vestiaires. Les objets de valeur et l’argent liquide sont à éviter.**

**La direction décline ainsi toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration des biens appartenant aux visiteurs, que ce soit dans le bâtiment ou sur le parking.**

1. Les objets trouvés doivent être remis au personnel.
2. Toute personne qui cause des dégâts en sera tenue légalement responsable.
3. La piscine, sa direction et ses collaborateurs ne pourront en aucune manière être tenus responsables de la fermeture d'une ou plusieurs attractions ou de l'évacuation du complexe pour quelque motif que ce soit. **Toute forme de compensation ou de restitution** **est par conséquent exclue.**
4. Sans bracelet : accès unique à la piscine sportive intérieure

**INTERDICTION DE FUMER**

1. **Une interdiction générale de fumer est d'application dans l'ensemble du bâtiment (cela inclus les cigarettes électroniques et les pipes à eau), à l’exception de la terrasse extérieure attenante au bassin.**

**LES VESTIAIRES**

1. Il est obligatoire d'utiliser les vestiaires pour se changer.
2. Veuillez ne pas rester plus longtemps que de nécessaire dans le vestiaire.
3. Pendant l'utilisation, veillez à fermer la porte de votre cabine.
4. Il est interdit d'utiliser une cabine individuelle à plusieurs. Ceci n'est autorisé que dans les cabines familiales ou les vestiaires collectifs.
5. Si vous utilisez une cabine individuelle ou une cabine familiale, il convient de ranger vos vêtements, chaussures et objets personnels dans un casier.
6. Prenez soin de la clé (bracelet) de votre casier: en cas de perte ou de détérioration de la clé, les frais vous seront réclamés.
7. Les groupes, écoles et clubs utilisent toujours les vestiaires collectifs attribués.
8. **Il est interdit de manger ou de boire dans les vestiaires.**

**HYGIÈNE**

1. Dans la piscine, veuillez porter une tenue de bain propre.
2. Les cheveux longs doivent être attachés.
3. Les peignoirs ou tee-shirts sont admis sur la terrasse pour nageurs.
4. Si vous accédez à la piscine en chaise roulante, veillez à ce que les roues soient nettoyées en sortant des vestiaires. Un membre du personnel pourra vous y aider.
5. **Les douches et les pédiluves (douches pour pieds) sont obligatoires.**
6. Veillez constamment à garder le bâtiment et l'eau de la piscine aussi propres que possible.
7. Savon et shampoing ne peuvent être utilisés que dans l'espace de douche des vestiaires.
8. Sur le pourtour de la piscine, dans le couloir "pieds nus" des vestiaires et sur la terrasse pour nageurs, on circule pieds nus ou muni de sandales d’eau propres.
9. Les collaborateurs de la piscine et les enseignants accompagnateurs sont autorisés à porter des chaussures spécialement adaptées dans la zone "pieds nus".
10. Déposez vos déchets ou papiers dans les poubelles.
11. Terrasse extérieure: voir le règlement séparé.

**ALIMENTS ET BOISSONS À L'INTÉRIEUR DU COMPLEXE**

1. Il est interdit d'accéder à la piscine sportive et récréative avec un frigo box ou avec des aliments et/ou des boissons que l'on amène sur place, ainsi qu'avec des sacs à dos ou autres sacs. Une exception est faite pour la piscine extérieure
2. Les récipients en verre de toute nature (par exemple, les bouteilles de boisson ou les bocaux à conserves) sont interdits.
3. La consommation de boissons alcoolisées (amenées de la maison) est strictement interdite.
4. Aucune nourriture privée ne peut être consommée sur les terrasses intérieures et extérieures, à l'exception des aliments pour bébés.
5. Toute consommation de nourriture et de boissons sur les bords de la piscine est strictement interdite.

**TENUE DE BAIN, MATÉRIEL DE BAIN ET DE PLONGÉE**

47. Les baigneurs aux cheveux courts ou aux cheveux longs noués peuvent aller dans l'eau sans bonnet de bain.

48. **La tenue de bain est constituée, pour les hommes, d'un maillot de bain ajusté au corps et pour les dames, d'un maillot ou d'un bikini. Tous les autres types de vêtements tels que sous-vêtements, bermudas, shorts, tee-shirts, robes, jupes, etc. sont interdits pour des raisons d'hygiène.**

49. Les couvre-chefs, sous quelque forme que ce soit, sont interdits dans le complexe (à l'exception des bonnets de bain).

50. **Les accompagnateurs de groupes, écoles et clubs porteront un short de bain, un tee-shirt des chaussures adaptées et une veste fluo, de manière à être reconnaissables.**

51. Dans l'horeca (à l'exception de la terrasse pour nageurs), les visiteurs doivent porter des vêtements normaux et non une tenue de bain

52. Les bouteilles de plongée et ceintures de lestage ne sont admises que pour les clubs de plongée ou pendant les cours de natation accompagnés.

53. Les palmes de natation peuvent gêner les autres nageurs. Avant de les utiliser, il faut demander l'autorisation au maître-nageur. Celui-ci vérifiera si l'affluence dans la piscine le permet.

54. Les lunettes de plongée avec des verres en plastique sont autorisées. Les lunettes de plongée en verre sont interdites, sauf s'il s'agit de verre « Securit ».

**IL EST INTERDIT :**

1. d'importuner ou de gêner intentionnellement d'autres personnes;
2. de courir sur le pourtour de la piscine ou dans les vestiaires;
3. de jouer à des jeux dangereux;
4. de pousser des gens dans l'eau ou d'enfoncer ou maintenir des gens sous l'eau;
5. de se comporter de façon grossière ou obscène;
6. de causer des dégradations dans la piscine, notamment par des inscriptions ou des souillures;
7. de toucher au matériel de sauvetage ou de le déplacer sans justification;
8. de nager non accompagné avec des brassards dans la partie où l'on n'a pas pied;
9. d'apporter des engins sonores, **prendre des photos et/ou filmer dans la piscine (sauf avec l'accord explicite de la direction)**;
10. d'amener des objets dangereux et/ou coupants dans les vestiaires ou dans la piscine;
11. d'afficher des publications dans le bâtiment sans l'accord de la direction.

**Cette liste n'est pas limitative. En cas de contestation, la décision appartient au directeur ou à son remplaçant.**

**ÉCOLES ET CLUBS**

1. Ce règlement d'ordre intérieur est aussi d'application lors des séances de natation pour écoles et clubs.

Pour ces séances, des conventions complémentaires peuvent être établies.

**ZONE WELLNES**

1. **Dans la zone wellness les –de 12 ans sont accompagnés par leur tuteur et se trouvent sous sa responsabilité.**
2. Dans la zone wellness le nudisme même partiellement est interdit.
3. **Veillez à vous doucher soigneusement avant et après le passage au bain de vapeur.**

**L’utilisation de produits de douche est interdite dans la zone wellness ; les douches collectives à proximité des vestiaires sont prévues à cet effet. *Toute* *forme de manucure ou soins du corps dans l’espace wellness est formellement interdite.***

1. Il ne peut pas y avoir plus 14 personnes simultanément le bain de vapeur (Hammam).
2. Une séance de Hammam ne doit pas durer plus de 15 minutes; au-delà de cette limite, l'utilisation se fait à vos propres risques.

**RIVIÈRE RAPIDE + Toboggan**

1. Les utilisateurs de la rivière rapide se soumettent aux directives du maître-nageur chargé de sa surveillance et de sa gestion.
2. Les personnes souffrant d'épilepsie, de problèmes cardiaques ou de dos ou les femmes enceintes ne peuvent pas utiliser les toboggans.
3. Seuls des nageurs expérimentés sont admis à la « rivière sauvage ».
4. Le toboggan ne peut être utilisé que lorsqu'il y a de l’eau et lorsque le feu est vert.
5. Il est interdit de descendre en arrière, de se lever ou de rester sur place.
6. Il est interdit d'emporter des objets quelconques dans la rivière sauvage ou le toboggan.
7. **A la fin de la « rivière rapide », sortez immédiatement et libérez la sortie.**
8. Les utilisateurs doivent maintenir une distance suffisante.
9. **Les enfants avec des brassards ne sont admis que s'ils sont étroitement surveillés par un adulte (bouées et « frites » sont interdites).**

**LAGUNE**

1. L’accès à la lagune est strictement interdit aux personnes non accompagnées ne sachant pas nager.
2. Le port de brassard est fortement conseillé pour les personnes accompagnées mesurant moins de 1,60m et ne sachant pas nager, et obligatoire dans les mêmes conditions si la surveillance n’est pas faite à la culotte par un adulte, et ce de manière exclusive. (1 pour 1)

**SPORTS ET JEUX**

1. Plonger du bord n'est autorisé qu’à partir des blocs ou dans la grande profondeur du bassin de 25 m.
2. Moyennant l'accord préalable du maître-nageur responsable, il est possible de nager dans une tenue vestimentaire normale pour s'exercer au sauvetage.
3. Les ballons et autres jeux ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord préalable du maître-nageur responsable.

**LEÇONS DE NATATION**

1. Seuls les écoles, les clubs de natation et le personnel de la piscine peuvent donner des leçons de natation à des groupes dans les couloirs définis au préalable.
2. **Il est interdit de donner des leçons de natation privées et/ou payantes.** Toute infraction à cette règle entraînera des sanctions.
3. Le matériel pour les leçons de natation ne peut être utilisé qu'avec l'accord des maîtres-nageurs et dans le but pour lequel il est conçu.
4. **Certains bassins ou certaines parties de la piscine peuvent être réservés à des activités séparées. Dans ce cas, ils ne sont pas accessibles aux autres baigneurs.**

**CONSEILS UTILES**

1. Évitez d'amener des sommes d'argent, des bijoux ou des objets précieux.
2. Respectez les autres visiteurs. Respectez également l'infrastructure et prenez-en soin.
3. Nos collaborateurs sont ouverts à toutes vos questions ou suggestions.
4. Si vous rencontrez une situation qui vous paraît bizarre ou gênante, n'hésitez pas à nous en faire part; nous veillerons à y remédier ou à vous apporter les explications nécessaires.

**RÉCLAMATIONS**

1. Si, en dépit de nos efforts visant à rendre votre visite le plus agréable possible, vous ressentez le besoin d'introduire une réclamation, vous pouvez vous adresser à la caisse/l'accueil de notre piscine sportive et récréative.